



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 25 septembre 2013, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 09 octobre 2013.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : T. BORDOT – H. LEROY – J. JOAQUIM - E.DOUCET - R. DUPAIN – J. MORLAT – C. GALLAIRE - P. VERNIER – JP MILLEROT– S. LARUE – D. GENCI– Y. AJOUAOU - E. DAVAL – N. GRANDJEAN –JD MOUTON

- Anne-Laure JEANNEQUIN du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône)
- Vincent RENAULT du SIED70 (Syndicat Intercommunal d'Energie et de Développement de Haute-Saône)

Procurations (5) : M. LAMI à D. GENCI – M. NURDIN à S. LARUE – A. SCHEIFLER à C. GALLAIRE - JF AZOU à E. DAVAL.

Absents : MC MUNIER – R.SAIM – M. SABER - C. NEDELEC –F. DUBOIS – L. LARRIERE – M. KUHN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

M. Le Maire propose de débiter par la présentation de l'étude d'aménagement du centre ville (voir document annexe) proposée au conseil municipal en septembre 2013. Il laisse la parole à Anne-Laure JEANNEQUIN du CAUE.

Réflexion préalable pour une nouvelle image urbaine

Mme JEANNEQUIN rappelle que le CAUE est une association de loi 1901, qui conseille les collectivités et les particuliers en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage mais également de sensibilisation et de pédagogie.

La mission demandée au CAUE est de réfléchir à l'image de la ville et d'accompagner la municipalité dans cette réflexion.

Les constats :

- Une progression croissante du développement urbain
- Un déclin de la démographie depuis quelques années
- Contraintes naturelles (zones inondables)

Points positifs :

- Potentiel réel du bâti au centre bourg
- Patrimoine architectural
- Pôle important de l'industrie du meuble

Les objectifs :

- Réaffirmer et conforter l'identité de la commune
- Réadapter l'espace urbain aux usages et aux besoins des habitants

Les projets :

- Réhabiliter les fiches industrielles
- Réhabiliter le centre bourg (espaces publics) tout en l'articulant avec les quartiers
- Se réappropriier les berges de la Semouse
- Créer des zones de loisirs

Les missions du CAUE :

- Articuler ces projets, les mettre en cohérence pour les rendre pertinents.
- Travailler les espaces stratégiques notamment au centre ville (pivot du projet)

Calendrier de travail en trois séances (octobre-novembre-décembre 2013):

- 1) Un diagnostic du territoire avec débat pour ressortir un schéma directeur (visites, sorties terrain)
- 2) Etude des orientations d'aménagement des sites stratégiques (leviers, freins)
- 3) Réalisation de fiches thématiques par rapport aux actions à réaliser sur les prochaines années (définition des orientations et écriture du cahier des charges)

Cette étude va permettre d'instaurer un débat au sein du conseil municipal. Des ateliers de travail seront mis en place et à cet effet, un Comité de Pilotage doit être créé. Il sera composé d'élus, de commerçants, d'habitants référents, du correspondant territorial de la DDT et du personnel de la DDT spécialisé en architecture et paysage.

Mme GALLAIRE estime que rive gauche et rive droite ne sont pas assez fusionnelles lors de diverses manifestations.

Mme JEANNEQUIN déclare qu'il y aura en effet une réflexion sur le moyen d'effacer cette « coupure ».

Mme JEANNEQUIN salue l'assemblée et quitte la séance (20h45).

M. Le Maire propose ensuite de laisser la parole à Vincent RENAULT, conseiller en énergie partagée au SIED70 pour faire le bilan des consommations énergétiques de l'éclairage public (voir document annexe). Une deuxième phase d'étude de consommation énergétique des bâtiments publics sera communiquée prochainement.

Le CEP (Conseil en Energie Partagée) est subventionné par l'ADEME, la Région Franche-Comté et le Fonds Européen.

Il s'agit d'établir un diagnostic des consommations des trois dernières années sur l'éclairage public, les bâtiments et véhicules municipaux.

Diagnostic éclairage public de Saint-Loup-sur-Semouse

Tendance globale sur trois ans (de 2010 à 2012) :

Augmentation de la consommation en 2011 (environ 5%) et diminution en 2012.

En raison de :

- = maintenance plus importante sur l'éclairage public
- = rénovation de nouvelles commandes
- = remplacement de certains éclairages publics plus économiques

Augmentation des dépenses (24%):

En raison de :

- = hausse du coût de l'énergie qui va s'accroître avec les années

Consommation des commandes publiques

Une commande est un point d'alimentation électrique des éclairages publics.

L'objectif est de faire des économies.

1) Extinction des monuments :

D'après l'arrêté du 25 janvier 2013, tout bâtiment public ou privé (magasin) doit avoir son éclairage extérieur (façade) coupé au maximum une heure après sa fermeture ou alors à 1 heure du matin. A Saint-Loup, le seul bâtiment concerné par cet arrêté est l'église. La question est de savoir quelle est l'utilité de cet éclairage après 1h du matin, sachant que l'économie en serait de 64%.

2) Optimisation du temps de fonctionnement des commandes d'éclairage public :

Le remplacement des douze dernières cellules photoélectriques lumineuses par des systèmes d'horloges astronomiques, reliés à un récepteur radio, permettrait une économie d'énergie d'environ 11% et une économie financière de 8%.

C'est un système automatique avec des horaires de fonctionnement à déterminer.

A noter que certaines commandes deviennent dangereuses (coffrets mal verrouillés). Le coût de la maintenance sera à prendre en compte.

Estimation du remplacement des douze cellules : 3 500 €HT

Amortissement sur 1,5 ans.

3) Remplacement des luminaires :

Economie d'énergie d'environ 47%

Economie financière d'environ 45%

Cela représente 102 luminaires sur l'ensemble de la commune (83% du parc communal est à rénover) en particulier dans les lotissements (lampes à vapeur de mercure à éclairage blanc et lampes boules à éclairage orange dont 70% du flux lumineux part dans le ciel).

Estimation du remplacement des luminaires : 83 000 €HT

Retour sur investissement estimé à environ 5 ans.

4) Diminution de la tension :

Va influencer sur les luminaires qui vont baisser en intensité pendant la nuit et donc en consommation.

Le risque est que les anciens luminaires peuvent tomber en panne. Le remplacement est nécessaire dans ce cas.

4) Extinction de l'éclairage public :

L'extinction de l'éclairage public peut intervenir entre 1 heure et 5 ou 6 heures du matin.

Sont à prendre en compte ici les personnes qui travaillent de nuit, ainsi que les points concernés par les caméras de vidéosurveillance.

Les Aides et Subventions :

La seule aide dont peut bénéficier la commune de Saint-Loup est le certificat d'économie d'énergie (Prime énergie Leclerc par exemple).

Chaque action d'économie d'énergie (éclairage, bâtiment, véhicule) peut rapporter des certificats d'économie d'énergie qui sont ensuite revendus aux fournisseurs d'énergie (fioul, gaz, carburant, électricité).

Trois possibilités :

-La commune décide par elle-même de faire valider ces certificats auprès des fournisseurs. Le gain est moindre.

-Passer par des systèmes tels que Ener-pro, qui met en ligne les travaux effectués. Les différents fournisseurs vont entrer en concurrence et faire des propositions pour les acheter.

-Passer par le Syndicat d'Énergie du Département, qui valorisera davantage les certificats d'énergie.

M. RENAULT salue l'assemblée et quitte la séance (21h20).

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 septembre 2013 (délibération n°2013-106)

Suite à plusieurs remarques, M. Le Maire propose que les intervenants qui souhaitent une transcription intégrale de leurs propos l'indiquent avant leur prise de parole pour faciliter la rédaction du compte-rendu.

Contre(s): 0 Abstention(s): 1 (Y. AJOUAOU).

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

DECISIONS MUNICIPALES

PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2010 (N°2010-40) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS

– Décision municipale n°2013-99 : Achat de matériels informatiques.

Par décision municipale en date du 13 septembre 2013, Monsieur le Maire a procédé à l'acquisition de matériel informatique pour les écoles (6 PC pour l'école du centre, 4 PC pour l'école du Chanois et 4 PC pour le Mont Pautet) ainsi que pour la Mairie (2 PC dont 1 portable).

Il s'agit du renouvellement du parc informatique devenu obsolète. L'entreprise Espace Infos de Saint-LOUP a effectué une offre globale.

Le coût est de **3 573.58 €HT** pour l'ensemble (y compris la configuration des postes) soit 4 274,00 € TTC.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

M. Le Maire propose que quatre points soient ajoutés à l'ordre du jour.

– Délibération n°2013-100 : Remboursement frais médicaux d'un agent communal.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir rembourser un agent communal de ses frais médicaux soit 33.00 €

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-101 : Demande de concession de passage de M. BARBERO .

Le Conseil est saisi d'une demande de concession de passage temporaire en forêt communale de Saint-Loup-Sur-Semouse sur les parcelles forestières n°47 et 51 (parcelles cadastrées n°B26, B23p,B21p, B17p et B20p).

Il serait accordé à M.BARBERO le droit d'emprunter les pistes de vidange ainsi que la route forestière dans les parcelles n°47 et 51 pour une durée de 2 mois et moyennant une redevance de 115,00 €TTC ainsi que des frais de dossier de 20,00 €TTC à régler auprès de l'ONF.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-102 : Demande de concession de passage de M. MILLEROT.

Le Conseil est saisi d'une demande de concession de passage temporaire en forêt communale de Saint-Loup-Sur-Semouse (parcelle 27 sur une longueur de 320 mètres) de M.MILLEROT de Bouligney afin

de pouvoir vidanger 250 m³ provenant d'une forêt particulièrement enclavée moyennant une redevance de 125 € ainsi que des frais de dossier de 20,00 € TTC à régler auprès de l'ONF.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-103 : Signature d'une convention de maintenance du parc informatique.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention concernant la maintenance du parc informatique de la commune à savoir :

* Le serveur informatique situé en Mairie

* L'ensemble des postes appartenant à la Commune situés dans les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires (maintenance logicielle et matérielle).

La convention serait conclue pour une durée de 12 Mois reconductible par tacite reconduction des parties.

Sont concernés environ 40 ordinateurs et le réseau de fibre optique. Jusqu'à présent, il n'y avait aucune maintenance informatique professionnelle et de proximité.

Le Centre Socioculturel a également été intégré dans ce contrat.

L'entreprise retenue est Espace Info de Saint-Loup-sur-Semouse, qui pourra également intervenir en complément et à la demande de l'entreprise IRIS, en charge du réseau de vidéo protection et de la fibre optique.

Le coût sera d'environ 3 000 € pour l'année.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-104 : Acquisition des terrains des Usines Réunies : demande de subvention (réserve parlementaire)

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention pour l'acquisition d'une friche industrielle (site des Usines Réunies). Cette demande serait adressée à Monsieur le Député Jean-Michel VILLAUME dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le montant est laissé à la discrétion du député.

Il s'agit également d'anticiper la prochaine vente aux enchères du 15 octobre.

M. MOUTON demande si la zone est classée inondable.

M. Le Maire répond par la négative.

Mme GALLAIRE demande si le coût de la remise aux normes ainsi que du désamiantage seront des frais supplémentaires dans le budget.

M. Le Maire répond par la négative.

M. AJOUAOU demande si cette acquisition ne relève pas plutôt de la CCVS que de la Commune.

M. Le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la compétence de la CCVS. Tout ce qui est fait actuellement favorise la création ou une reprise d'activité.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-105 : Convention de mise à disposition de locaux avec la CCVS.

La CCVS a conventionné avec l'ADMR dans le cadre de la halte-garderie itinérante « Roul'tibou », pour l'année scolaire 2013-2014 et s'est ainsi engagée à mettre à disposition de l'ADMR des locaux et du matériel approprié.

La présente convention soumise au conseil municipal a pour objet de permettre à la CCVS de mettre à disposition ces moyens, qui sont la propriété de la commune de St Loup-sur-Semouse et de l'AML.

La commune mettrait ainsi à disposition de la CCVS, les jeudi après-midi à compter du 19/09/2013 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014, hors période de vacances scolaires:

- les locaux du Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) situés dans le centre socio-culturel au 14 bis rue de la Viotte à St Loup-sur-Semouse
- les autres espaces du centre socio-culturel qui seront ponctuellement nécessaires à l'activité de Roul'tibou (sanitaires, cuisine...)

Le ménage des locaux sera assuré par l'association Roul'tibou,

Il est donc proposé d'autoriser la mise à disposition de ces locaux à l'ADMR.

La CCVS s'engage enfin à procéder aux réparations qui seraient rendues nécessaires suite à l'activité du Roul'tibou et à ce que toutes les informations, communications du service associeront la Commune de Saint-Loup à travers son nom et son logo.

Mme GALLAIRE demande à quel est l'organisme à contacter pour ce service.

M. Le Maire répond qu'il faut s'adresser à la CCVS ou au Centre Socioculturel.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-109 : Décision modificative au Budget Principal.

Il s'agit d'une simple opération comptable de régularisation concernant un virement de 126 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le budget de fonctionnement de l'AML a été largement estimé. Les crédits votés étant trop importants, il s'agit de reverser la différence à la section d'investissement.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. Le Maire à effectuer cette opération comptable.

Monsieur le Maire met aux voix.

Contre(s) : 0 Abstention(s) : 1 (Y. AJOUAOU).

Le rapport est adopté à la majorité.

– Délibération n°2013-110 : Décision modificative au budget Annexe de l'Assainissement.

Il s'agit également d'un ajustement de crédits de 30 000 € (travaux de voirie Augrogne – Quai Macé), concernant des recettes supplémentaires perçues pour la participation au SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement).

Il est proposé au conseil d'autoriser M. Le Maire à effectuer cette opération comptable.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-108 : Attribution de subvention au SCLCM et à différents clubs sportifs.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. Le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 200€ au Sporting Club (Saint-Loup/Corbenay/Magnoncourt), pour sa participation en tant que service de sécurité bénévole lors des festivités du 14 juillet 2013 ainsi qu'une subvention d'un montant de 100€ aux associations sportives pour leur participation au forum des sports du 07 septembre 2013, événement qui permet aux visiteurs de découvrir toutes les activités lupéennes.

Sont concernés : basket, hand, pétanque, tennis, tennis de table, football, boxe, judo, la gaule lupéenne (1^{ère} participation cette année) ainsi que le COMS.

Mme GALLAIRE fait remarquer que seule la section basket du foyer culturel est concernée et pas le ski club par exemple.

M. LEROY en convient et déclare que l'invitation est lancée au foyer culturel, qui ensuite intervient dans les différentes sections. Une démarche sera effectuée en ce sens l'an prochain.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-107 : Attribution de subvention à l'Association ELA.

Comme chaque année, l'école du centre, sous la direction de Mme Becking, organise l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » avec l'ensemble des écoles lupéennes, en vue de récolter des fonds pour l'association ELA de lutte contre les leucodystrophies.

L'opération aura lieu le mardi 15 octobre 2013 au stade municipal à partir de 14h00.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à verser une subvention de 200 € à l'association.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : mardi 05 novembre 2013 à 20 heures.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.
La séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Thierry BORDOT

La secrétaire de séance,

Edith DOUCET